

Je dirais simplement que la collaboration dans notre pays n'est pas à sens unique et j'espère que le ministre donnera une réponse satisfaisante.

M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, lorsque le député a posé cette question pour la première fois le 21 mars, je lui ai répondu que j'appellerais l'attention du ministre sur la question. Entre-temps on a discuté cette question et j'aimerais signaler qu'il est peu probable que des locaux permanents soient prévus à l'heure actuelle, étant donné la difficulté de réunir les athlètes en un endroit pour une longue période et d'aménager des locaux de façon à permettre la pratique d'une vingtaine de sports différents.

Jusqu'à présent, notre programme a profité de rencontres sportives multidisciplinaires, comme les Jeux panaméricains et les Jeux du Canada, pour aménager des installations conformes aux normes internationales et qui pourront servir ultérieurement à des fins d'entraînement. J'aimerais indiquer au député qui propose Clinton, Ontario, comme centre d'entraînement que c'est là une question assez compliquée. La décision n'appartient pas au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) mais bien aux directeurs du programme des Jeux de 76.

Le 22 février 1973, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a accepté la création du comité de coordination du programme des jeux 1976. Ce comité se compose de l'Association olympique canadienne, du Trust olympique, de Sports Canada et de certaines des provinces et représente les organismes de financement s'occupant de l'essor du sport et de la coordination des programmes olympiques de 1976. L'objectif du programme des jeux est de donner un élan particulier au développement technique du sport: camps d'entraînement, expérience supplémentaire en compétition, programme de repérage des talents, possibilités de formation des entraîneurs, parrainage des équipes nationales de jeunes, parrainage d'entraîneurs et de coordinateurs techniques, à l'occasion, recherches dans le domaine des sports et autres projets d'importance vitale.

Le programme des Jeux 1976 étudiera sérieusement, pendant les deux hivers précédant les Jeux olympiques, la création d'un corps national d'entraînement multisports. Ce camp aura accès aux installations de classe olympique, donnant à nos entraîneurs, nos athlètes, à la médecine sportive et aux autres personnes de soutien une situation idéale pour travailler ensemble à atteindre leur but. La décision du programme des Jeux 1976 sera difficile à prendre et devra tenir compte de beaucoup de choses, comme par exemple les installations nécessaires et le climat, pour n'en donner que deux.

LES PÉNITENCIERS—LA PÉNURIE DE PSYCHIATRES—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, ce soir j'aimerais parler brièvement d'un sujet qu'on pourrait qualifier de critique et qui est un objet de préoccupation non seulement pour moi, mais pour la plupart des Canadiens. Je veux parler de la très grande rareté de psychiatres au service des détenus des pénitenciers fédéraux.

● (2210)

En répondant à une question que je lui posais le 21 mars et, de nouveau le 29 mars, le solliciteur général (M. Allmand) a reconnu que le service pénitentiaire ne pouvait attirer de psychiatres qualifiés. Je crois que c'est un état

Ajournement

de choses déplorable en ce siècle de lumière dans lequel nous sommes censés vivre, quand on considère trois points fondamentaux: premièrement, que la plupart des détenus souffrent d'une forme quelconque de stress psychique ou émotif; deuxièmement, que toutes nos prisons fédérales sont les institutions les plus déshumanisantes au pays; et, troisièmement, que la plupart de nos détenus devront un jour être remis en liberté dans la société sans avoir été convenablement traités et réhabilités.

Il n'est pas étonnant que la société s'indigne de voir des criminels en liberté surveillée ou libérés après avoir purgé leur sentence, commettre d'autres crimes odieux comme le viol, les voies de fait sur des enfants ou les attentats à la pudeur, qui sont tous provoqués par des vices de personnalité et des déficiences psychologiques bien ancrés. A quoi sert-il de libérer ces personnes si elles ne sont pas convenablement traitées pendant leur incarcération? On pourrait aussi se demander: du point de vue de la réhabilitation, à quoi sert-il à la société d'enfermer des criminels s'ils ne peuvent recevoir des traitements médicaux convenables et si leur séjour en prison ne sert qu'à aggraver leur état.

Ce n'est pas une excuse pour que le solliciteur général admette simplement que... et je cite ses propos d'après le *hansard* du 29 mars 1974 à la page 986:

En outre, il est difficile d'inciter les psychiatres à abandonner le secteur privé qui leur offre des situations très bien rémunérées.

Ses fonctionnaires et lui peuvent certainement nous donner une meilleure réponse. Ils devraient peut-être se demander pourquoi il est difficile d'attirer ces praticiens hautement qualifiés du secteur privé. J'estime que la réponse que le solliciteur général m'a donné à la Chambre est totalement insuffisante.

Il est vrai que certains détenus sont si gravement malades mentalement qu'on ne devrait jamais les relâcher dans la société. Il est également vrai que la psychiatrie dans le domaine de la psychopathologie criminelle manque malheureusement de modes de traitement efficaces, cela en grande partie parce que les gouvernements répugnent à consacrer les fonds nécessaires à la recherche et que les psychiatres hésitent à pratiquer la médecine dans un milieu aussi lugubre, antiprofessionnel et déshumanisant que celui des prisons. Cette dernière raison est fort compréhensible, mais la première est inexcusable.

Nous avons seulement 14 psychiatres à plein temps dans notre service pénitentiaire fédéral et environ 45 psychologues pour répondre aux besoins mentaux et émotionnels de plus de 9,000 détenus. C'est une situation vraiment déplorable. Si le fils ou la fille d'un homme riche ont besoin de soins psychiatriques, ils obtiennent généralement ces soins dans ce que le ministre appelle «le secteur privé», car l'argent permet d'acheter ces soins. Les contribuables du Canada, qui pour la plupart ne sont pas riches et ne peuvent offrir des soins psychiatriques à leurs propres enfants, paient en impôts plus de \$10,000 par an par détenu pour maintenir les prisonniers derrière les barreaux, et voilà qu'on les relâche avant qu'ils ne soient suffisamment stables sur le plan mental et émotionnel pour être libérés. C'est une situation déplorable et la société a tout à fait raison d'exiger une protection et des réformes.

Je n'accepte pas les mauvaises excuses du solliciteur général lorsqu'il dit ne pouvoir attirer suffisamment de psychiatres et de psychologues pour assurer aux détenus un traitement médical satisfaisant, chose qui a été presque totalement négligée pendant beaucoup trop longtemps. Par contre, je félicite les quelques médecins qui ont assez de